

Jeudi 15 mai

Journée de mobilisation pour l'emploi et les salaires dans les fonctions publiques

Édito

NOTRE MINISTRE a été confirmé dans ses fonctions, mais pas ses ministres délégués. L'arrivée de leurs successeurs, au nombre pourtant réduit, est accompagnée des sempiternelles questions d'installation des cabinets, de redéploiement de bureaux, d'aménagement de locaux et autres problèmes de décoration intérieure qui font le bonheur de la presse, mais pas celui des services qui voient leurs espaces de travail diminuer.

Au delà de cette triste anecdote, la CFDT – Section Paris s'interroge sur les conséquences de ce remaniement ministériel qui non seulement grève le budget du Département (travaux, indemnités chômage des contractuels...) mais également perturbe fortement le travail des agents des sites franciliens qui les subissent.

La détérioration annoncée des conditions de travail, notamment des directions politiques menacées par la nouvelle répartition des bureaux, ne manquera pas de peser au quotidien sur nos collègues parisiens à qui il nous a semblé utile de consacrer cette Lettre du syndicat où est présentée l'activité syndicale du mois écoulé.

Du pouvoir d'achat au temps de travail, de l'avenir de la fonction publique à la Charte du temps, la CFDT vous invite à découvrir les chantiers en cours et les sujets abordés à l'occasion de l'heure mensuelle d'information (HMI) ou des réunions bimensuelles organisées, par la section Paris, alternativement au Quai d'Orsay ou à Convention. N'hésitez pas à nous y rejoindre ou à y participer pour faire entendre votre voix.

Le bureau de la section CFDT-MAE de Paris

Rédacteurs : Nathalie Berthy, Antoine Derr, Thierry Duboc, Patrick Gaud, Hervé Goudal

Conception : Nadine Monchau

CFDT-MAE :

- 57, bd des Invalides - 75700 Paris
Tél. 01 53 69 36 99 - Fax 01 53 69 37 34
- 11, rue de la Maison Blanche - 44035 Nantes
Tél. 02 51 77 25 81 - Fax 02 51 77 26 21



Sommaire :

- Édito page 1
- Heure mensuelle d'information :
tour d'horizon des grands enjeux
pour la fonction publique page 2-3
- Réunion de la Section du 18 mars page 3
- Temps de travail à l'administration centrale Page 4
- Réunion de la Section du 25 avril page 5
- Installation du cabinet de Mme F. Pellerin page 6

Heure mensuelle d'information : tour d'horizon des grands enjeux pour la fonction publique

10 mars 2014

La section CFDT-MAE de Paris a organisé une heure mensuelle d'information, ouverte à l'ensemble des agents, sur le site de Convention. Cette réunion a été animée par Brigitte Jumel, secrétaire générale de l'Union des Fédérations de Fonctionnaires et Assimilés de la CFDT (UFFA-CFDT).

Brigitte Jumel rappelle que la CFDT est la deuxième organisation syndicale représentative des 5 millions d'agents des trois fonctions publiques (État, hospitalière et territoriale) avec 20% des suffrages, après la CGT et devant FO. Elle revient sur les bouleversements qu'a connus la fonction publique ces dernières années.

Entre 2007 et 2012, la Révision générale des politiques publiques (RGPP) était fondée sur le non remplacement d'un départ à la retraite sur deux, sur le gel de la valeur du point d'indice et sur l'introduction de la Prime de Fonction et de Résultat (PFR) avec une part importante réservée au mérite, laissant ainsi penser qu'il y a des fonctionnaires qui travaillent mal.

2012-2014, des attentes fortes et quelques débuts de réponses

En 2012, les agents de la fonction publique ont majoritairement donné leurs suffrages à la gauche et en attendaient beaucoup : la fin de la RGPP, des suppressions de postes et du gel du point d'indice. Sur les deux premiers points, si on peut être d'accord avec l'objectif gouvernemental de maintien global des effectifs de la fonction publique, la définition de ministères prioritaires, qui voient leurs effectifs augmenter, continue de faire peser sur les autres ministères, dont le MAE, des suppressions d'emplois à un rythme soutenu. S'agissant du point d'indice, il continue d'être gelé

et le pouvoir d'achat des fonctionnaires se dégrade dans des proportions que ne compense pas la Garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA).

C'est pourquoi la CFDT a interpellé le ministre de la Fonction Publique sur trois objectifs : redonner le sens des missions de service public par le dialogue social, rendre une visibilité sur les rémunérations (l'évolution du point d'indice étant une condition nécessaire) et agir contre la dégradation des conditions de travail, qu'accentue l'évolution de la demande des usagers.

Sur le pouvoir d'achat on n'a eu pour toute réponse qu'une valse-hésitation avec de vagues promesses pour 2015. Néanmoins, certaines mesures positives peuvent être signalées : mesures d'urgence et nouvelle grille en catégorie C et pour le bas de la catégorie B, même si le rattrapage est insuffisant ; suppression de l'échelon fonctionnel des agents de catégorie C ; suppression de la PFR, mais la question de la rémunération des 100 000 agents qui la touchaient reste posée et le régime indemnitaire RIFSEEP ne nous convient pas non plus ; abrogation de la journée de carence, qui était une revendication partagée par toutes les organisations syndicales ; signature en mars 2013 de l'accord sur l'égalité professionnelle entre hommes et femmes et plus récemment d'un accord sur la prévention des risques psycho-sociaux et la santé au travail.

Pas de dialogue social par Presse interposée

En réponse à une question sur l'épisode du « gel des avancements », prôné par certains membres de la majorité actuelle (gaffe ou ballon d'essai ?) Brigitte Jumel rappelle que le président Sarkozy en avait parlé tout en disant qu'il ne le ferait pas (« je ne baisserai pas le salaire des fonctionnaires ») mais qu'en fait le pouvoir d'achat des agents publics est déjà en baisse et les ratios de promotion interne sont en chute libre. Ce qui est choquant, en réalité, c'est lorsqu'on apprend les choses par la Presse comme cela a été le cas le jour-même avec l'annonce par le ministre de la FP dans « Le Parisien », de mesures concernant le fonds de solidarité ou le rabotage des plus hauts salaires.

naires ») mais qu'en fait le pouvoir d'achat des agents publics est déjà en baisse et les ratios de promotion interne sont en chute libre. Ce qui est choquant, en réalité, c'est lorsqu'on apprend les choses par la Presse comme cela a été le cas le jour-même avec l'annonce par le ministre de la FP dans « Le Parisien », de mesures concernant le fonds de solidarité ou le rabotage des plus hauts salaires.

Le rapport Pêcheur pointe un système de gestion à bout de souffle

Brigitte Jumel évoque le rapport Pêcheur sur l'avenir de la fonction publique qu'il faut prendre « comme un rapport facile à lire » et qui comporte des éléments « qui vont bien à la CFDT » :

- le dialogue social ne fonctionne pas bien. Trop de décisions sont prises de manière unilatérale alors que des éléments de la vie quotidienne pourraient faire l'objet de discussions et d'accords ;

- le système de gestion est à bout de souffle et le classement en trois catégories ne fonctionne pas. En catégorie C, par exemple, se côtoient des agents recrutés sans concours et des agents qualifiés et diplômés d'Etat comme les aides-soignantes ; la catégorie B est mal positionnée et la catégorie A est une nébuleuse de statuts particuliers qui vont du « petit A » au A+ qui termine en hors échelle G...

- le gel de la valeur du point d'indice ne peut pas constituer une politique salariale sur le long terme ;

- la fonction publique de carrière n'est pas archaïque (elle est présente à des degrés divers dans 22 pays de l'Union européenne) et elle doit être protégée car le statut est un facteur de stabilité. Cette fonction publique de carrière doit s'adapter aux évolutions et le statut, loin de constituer une rigidité, est un facteur d'adaptabilité et de mobilité.

Vers une négociation globale sur les parcours professionnels, les statuts et les primes

Brigitte Jumel conclut la réunion en exposant à grands traits les négociations qui s'ouvriront en mai prochain entre la ministre de la fonction publique et les organisations syndicales :

1/ **Parcours professionnels** : il s'agit d'améliorer la gestion en prenant en compte l'évolution des missions et

des besoins du service public en adoptant une vision prospective de l'emploi public et en mettant plus de moyens pour développer la formation continue;

2/ **Architecture statutaire et grilles** : la réflexion doit porter sur le type de fonctions exercées, sur les niveaux de recrutement et sur la place des diplômes requis pour se présenter aux concours. Il n'existe que 10 points d'écart entre la catégorie C (recrutement sans diplôme) et la catégorie B (baccalauréat);

3/ **Régimes indemnitaires** : le rapport Pêcheur a dénoncé la place disproportionnée que prennent les primes. 23 % de la rémunération en moyenne et de très forts écarts entre les catégories. Les régimes indemnitaires sont peu transparents, pas harmonisés et constituent des freins à la mobilité. La CFDT estime qu'une part importante de l'indemnitaire doit regagner la part indiciaire du traitement.

Réunion de la section CFDT-MAE à Paris 18 mars 2014

La réunion, animée par Nathalie Berthy, secrétaire générale du syndicat et Hervé Goudal, secrétaire de la section Paris, est l'occasion d'évoquer avec une dizaine d'adhérents et de sympathisants leurs préoccupations en termes de carrière, de pouvoir d'achat et d'affectations.

Gestion prévisionnelle des effectifs

Compte tenu des départs en retraite qui s'annoncent massifs dans les années qui viennent, les collègues souhaitent plus de visibilité sur la gestion prévisionnelle des emplois et des carrières (GPEEC). Certaines de ces informations devraient figurer dans le bilan social 2013 qui sera fourni comme chaque année aux organisations syndicales lors du CTM du 14 mai.

Pouvoir d'achat

La poursuite du gel de la valeur du point d'indice entraîne une baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires, notamment pour les agents des catégories C et B. Des explications sont données aux adhérents présents sur le mécanisme de réduction de la durée d'ancienneté dans les échelons pour faciliter l'avancement et sur la revalorisation de la grille indiciaire des agents C et des deux premiers échelons de la catégorie B, en deux temps: attribution, rétroactivement au 1^{er} février 2014, de points d'indice majoré (de 1 à 27 points selon l'indice) puis, au 1^{er} janvier 2015, attribution de 5 points d'indice à l'ensemble de la grille.

Un adhérent de catégorie B a constaté l'année dernière que la GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat) ne lui était plus versée, sans qu'il en ait été informé. La CFDT s'enquerra du maintien de la GIPA et des critères d'attribution, et rappellera à la DRH la nécessité d'informer les agents des modifications relatives à leur rémunération.

Affectations

Concernant la transparence, les adhérents présents souhaitent que l'attention de la DRH soit appelée sur les problèmes suivants, notamment par nos élus en CAP :

- . le flou persiste sur les critères pris en compte par la DRH lors des propositions d'affectation. Les agents ont le sentiment que les affectataires ont une connaissance trop partielle de leur dossier et de leur CV ;

- . l'accueil des agents par la DRH pourrait être amélioré : plusieurs adhérents se plaignent que l'accès à la DRH est difficile et que les conditions d'un dialogue véritable, qui implique une relation de confiance, ne sont pas réunies. On constate un décalage entre la manifestation de la volonté de dialogue de la DRH et l'absence de moyens humains pour instaurer ce dialogue. Une amélioration de l'accueil des agents passe sans doute par un renforcement des moyens humains à la DRH mais également par une meilleure formation de ceux de nos collègues affectés à la gestion des ressources humaines ;

- . pour les agents de catégorie C, malgré la fonctionnalisation de la grille des indemnités de résidence intervenue en 2011, les conditions de travail se sont fortement dégradées à l'étranger et risquent de l'être encore davantage avec la création des Postes de présence diplomatique à format très réduit (PPD-FTA)

Temps de travail à l'administration centrale

14 mars 2014

CETTE SECONDE RÉUNION DE CONCERTATION sur le temps de travail à l'administration centrale est présidée par la sous-directrice RH1. La CFDT est représentée par Patrick Gaud et Antoine Derr.

A la demande de la CFDT, un toilettage des règlements intérieurs sur l'aménagement et la réduction du temps de travail (RI) à l'administration centrale est en cours. Sur plus de 80 règlements internes aux différentes directions, il ne devrait en subsister qu'une trentaine, qui devraient être présentés pour avis formel au prochain comité technique ministériel, le 14 mai prochain.

L'administration évoque une note adressée par le DGA aux directeurs qui vaut « piqûre de rappel » sur la nécessité pour tous les services de se livrer à l'exercice, en concertation avec les agents. Cette relance peut être utile à un moment où RH1 n'a réceptionné qu'une dizaine de documents, dont le RI de la DRH...

La direction générale de la mondialisation et les cabinets ministériels sont pointés pour leur retard. RH1 en appelle aux initiatives individuelles et à l'action des organisations syndicales pour instiller les discussions sur les RI au sein de chaque direction.

Le conseil de direction du MAE a validé les bornes horaires sur la journée type de travail : 9h-19h30.

Enfin les organisations syndicales souhaitent que les RI ARTT, qui concernent les conditions de travail puissent être présentés à un prochain comité ministériel d'hygiène, de sécurité et conditions de travail (CHSCT).

VERS UNE CHARTE DU TEMPS AU MAE ?

Le thème connexe de la « Charte du temps », imposé par le protocole d'accord du 8 mars 2013 sur l'égalité des droits hommes/femmes, viendra à moyen terme envelopper la question de la gestion du temps que les RI organisent aux niveaux des services. Des ateliers ont eu lieu sur le sujet au cours desquels la Direction générale du Trésor a présenté la Charte qu'elle a élaborée. Il s'agit de donner un cadre aux bonnes pratiques en matière de gestion du temps de travail en conciliation avec la vie privée, donc d'éviter les

horaires tardifs en organisant mieux les réunions, la coordination des différentes composantes de la hiérarchie, une meilleure utilisation de la messagerie. Un « Observatoire du temps et de la parentalité » a d'ailleurs été instauré pour suivre la question...

La CFDT rappelle qu'en attendant l'élaboration d'une « Charte du temps » propre au ministère, une expérimentation est en cours sur le sujet à DAOI, DAM et NUOI pour concilier vie personnelle et vie professionnelle. Nous demandons à nouveau que cette expérimentation s'achève, qu'elle soit évaluée et qu'elle débouche sur des mesures concrètes.

RH1 indique que le bilan en sera fait lors du CTM, alors que ses services sont en train de formaliser une grille d'évaluation qui sera distribuée aux directions concernées afin de mesurer cette expérience, y compris quantitativement.

La CFDT rappelle sa demande de données statistiques, forcément disponibles via le logiciel Sagha, concernant les agents qui badgent ou non, la durée effective du temps de travail, le niveau des écrêtages, etc. RH1 explique qu'elle y travaille mais que « cela se révèle plus compliqué que prévu ».

LE BADGEAGE DE DROIT COMMUN

RH1 rappelle que la badgeuse est une mesure « par défaut » du temps de travail dans tous les services et pour toutes les catégories d'agents, y compris en catégorie A. Le système automatisé de la mesure du temps de travail est bien présenté comme une avancée et RH1 réaffirme la volonté du ministère d'empêcher que des agents se voient interdire de « badger ». Quelle que soit sa catégorie, un agent qui ne souhaite pas « badger » doit en faire la demande, et non l'inverse.

En outre, puisque la CFDT représente tous les agents, directeurs et sous-directeurs inclus, elle insiste pour que le régime des astreintes soit prévu, particulièrement en semaine, pour éviter que les directeurs et sous-directeurs soient d'astreinte par défaut. « La CFDT défend tous les agents, directeurs inclus ».

Réunion de la section CFDT – MAE de Paris Quai d'Orsay 25 avril 2014

La réunion, animée par Nathalie Berthy, secrétaire générale du syndicat, et Thierry Duboc, membre du bureau de la section Paris, est une nouvelle fois l'occasion d'évoquer avec les adhérents, mais aussi les sympathisants, les sujets de leur actualité.

Risques professionnels

Les représentants CFDT-MAE au sein du comité ministériel d'hygiène, de sécurité et conditions de travail feront appel aux militants de la section de Paris pour l'identification des risques professionnels – y compris les risques psycho-sociaux – qui doivent figurer dans le Document unique (DU) de chaque site parisien.

La CFDT rappelle que les risques en question recouvrent des domaines très variés : stress des directions politiques sous tension permanente au Quai d'Orsay ; bureaux paysagers ou « open space » induisant des nuisances symptomatiques de la dégradation des conditions de travail à Convention ; absence de monte-charge pour les parapeurs livrés par les huissiers ou les cabinets ; stations de travail à proximité de photocopieurs dont les rayonnements sont réputés dangereux ou près des broyeuses chargeant l'air de poussières...

Un adhérent signale d'ailleurs un nouvel incident de personnes bloquées dans les ascenseurs du Quai d'Orsay, sans qu'aucun agent ne puisse intervenir sur place. La CFDT-MAE rappellera à la DGA la nécessité d'introduire, dans le contrat de maintenance des ascenseurs, une clause d'intervention rapide de la société en charge de leur entretien.

Installation des cabinets ministériels : l'histoire se répète !

Un collègue nous rapporte que l'implantation du cabinet de Mme Fleur Pellerin risque de détériorer les conditions de travail de la sous-direction Moyen-Orient dont les bureaux, notamment n°260 et 280, ont fait l'objet de plusieurs visites. Outre l'attitude discourtoise des visiteurs, qui ne se sont ni présentés, ni adressés aux agents présents sur place, la CFDT est surprise d'apprendre que certains bureaux pourraient être annexés, à grands frais de décoration, et que les agents qui y travaillent pourraient être redéployés dans les bureaux restants, sans se préoccuper de leurs conditions de travail.

La section Paris prévoit d'alerter la DGA sur les circonstances malheureuses et les conditions coûteuses, tant humainement que financièrement, de l'installation des cabinets, et également de lui demander de reconsidérer ce projet (voir courrier ci-dessous).

Intégration des missions du commerce extérieur, mais pas de ses personnels

Les collègues se sont interrogés sur les conditions d'intégration des personnels du commerce extérieur. La CFDT a rappelé que même si les missions du commerce extérieur relèvent dorénavant du MAE, ses personnels, en particulier en poste, dépendent toujours de la DG Trésor, tout en demeurant sous l'autorité de l'ambassadeur. L'élargissement des missions du MAE n'a, dans l'immédiat, pas d'impact sur le budget, ni sur le personnel.

Projet « Diplomatie » : une formation minimaliste

La CFDT a demandé lors du CHSCT un point d'information sur le projet « Diplomatie » à l'administration qui assure que les agents, en phase avec les réseaux sociaux, auront le temps nécessaire de s'approprier ce nouvel outil, grâce à la base « École ». La DSI ne prévoit qu'une heure de formation en ligne, alors que les agents qui ont bénéficié d'une action de présentation de l'outil durant près de 2 heures, ont estimé que cela n'était pas suffisant. La fracture technologique annoncée et tant redoutée risque bel et bien de se produire si

le lancement de « Diplomatie » n'est pas accompagné d'une politique de formation digne de ce nom.

Recadrage sur les titularisations

Constatant des décalages dans les titularisations des lauréats de concours d'une même promotion, elles seront dorénavant toutes étudiées au cours de la même CAP.

Temps de travail à l'administration centrale

Un agent signale la suppression des permanences à AN-MO grâce à l'intervention de la CFDT. Reste toutefois la question des « interventions » à savoir le bouclage des dossiers en soirée, le week-end ou durant les jours fériés, en ne faisant pas nécessairement appel à l'agent d'astreinte, mais, de manière non officielle, au rédacteur en charge du dossier i.e. sans récupération, sans versement d'un indemnité ou sans comptabilisation des horaires.

La CFDT rappelle qu'il y a urgence à mettre à jour les règlements intérieurs ARTT car cette pratique des « interventions » ne correspond pas à une astreinte, mais à des heures supplémentaires non déclarées et non payées. Il s'agit de mauvaises habitudes qu'il convient soit d'abandonner, soit d'encadrer. La CFDT attend toujours que l'administration dresse et lui transmette le bilan de l'expérimentation (conciliation vie personnelle - vie professionnelle) dans les trois directions DAOI, NUOI et AME ainsi que les statistiques qu'elle s'était engagée à fournir sur la base des exportations des données Sagma.

A cet effet, la section CFDT-MAE de Paris met en place un groupe de travail ouvert aux adhérents intéressés sur la question des règlements intérieurs ARTT à l'administration centrale, notamment au Quai d'Orsay, site qui concentre l'essentiel des problèmes énoncés.

Pouvoir d'achat

Le nouveau gouvernement a annoncé le maintien du gel de la valeur du point d'indice jusqu'en 2017. Jusqu'en 2012, les avancements automatiques à l'ancienneté et les promotions individuelles (Glissement Vieillesse Technicité) permettaient de compenser le gel de la valeur du point d'indice et ainsi de conserver une courbe légèrement positive du pouvoir d'achat. Depuis 2012, ce n'est plus le cas. Aussi, la CFDT sera parfaitement solidaire avec les autres organisations syndicales sur ce sujet, notamment lors de la journée de mobilisation du 15 mai 2014.

Installation du cabinet de Madame Fleur PELLERIN

courrier de la CFDT au DGA - 29 avril 2014

Monsieur le Directeur général,

La section CFDT-MAE de Paris a eu connaissance des projets d'installation au Quai d'Orsay du cabinet de Madame Fleur Pellerin, notamment pour les besoins des services du commerce extérieur. Ils se traduiraient par la réquisition du bureau n°280, actuellement occupé par la sous-direction du Moyen Orient. La relocalisation des agents de cette sous-direction dans le bureau n°266 les exposerait à une sur-occupation des espaces et à une nouvelle détérioration de leurs conditions de travail.

Ces deux dernières semaines, les bureaux n°266 et 280 ont fait l'objet, à plusieurs reprises, de visites d'agents qui, sans se présenter ni s'adresser à leurs collègues présents sur place, ont évoqué les projets d'annexion et, à cet effet, de décoration du bureau n°280 jugé « trop laid », et aux « fenêtres trop petites », sans se préoccuper de l'effet de leurs propos sur les rédacteurs en plein travail.

La section CFDT-MAE de Paris souhaite appeler votre attention sur :

les méthodes peu courtoises de l'administration, pour ce qui concerne les projets d'implantation des cabinets, tant à l'égard d'agents qui ne sont pas associés à ces décisions qu'à l'égard des organisations syndicales qui ne sont pas davantage consultées ;

la répétition de ces situations de redéploiement d'espaces, au détriment des conditions de travail des agents, ainsi exposés à davantage de risques professionnels psycho-sociaux. Pour mémoire, à l'automne 2010, la mise en place du cabinet de Monsieur Laurent Wauquiez avait déjà amputé la sous-direction du Moyen-Orient de trois bureaux dont un seul lui fut restitué en 2013. Le cabinet de Madame Hélène Conway-Mouret, sur le site de la rue de la Convention, avait quant à lui fortement réduit les espaces de travail de nombreux services, mais également la fluidité de circulation sur ce site.

La section CFDT-MAE de Paris vous serait reconnaissante de bien vouloir reconsidérer le projet d'installation du cabinet de Mme Pellerin en prenant en compte les conditions de travail des directions politiques du Département déjà fortement sollicitées.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce dossier..

N.B. : Le DGA a accusé réception de ce courrier et nous a promis une réponse.



Dernière minute

Nous recevons, au moment de boucler cette *Lettre du syndicat CFDT-MAE*, une réponse rassurante du DGA qu'il n'est pas possible de reproduire *in extenso* ici mais dont nous ferons état dans un prochain article sur notre site www.cfdt-mae.fr



Calendrier

Mercredi 14 mai : comité technique ministériel

Jeudi 15 mai : manifestation intersyndicale pour l'emploi et les salaires dans la Fonction publique

Lundi 26 mai : commission exécutive CFDT-MAE

Lundi 2 au vendredi 6 juin : congrès confédéral CFDT à Marseille